

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 25 juin 2024 à 21 h 21.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

**2024-06-247**

**AVIS DE CONVOCATION**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

De renoncer à l'avis de convocation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-06-248**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay  
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 21 h 21.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2024-06-249**

**RÉPARATION ET REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont  
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 50 000 \$ afin de procéder au remplacement d'un UPS et d'une antenne et à la réparation d'une pompe à l'usine de production d'eau potable.

Que cette somme soit prise à même le fonds d'aqueduc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION**

**2024-06-250**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly  
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor  
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 22.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

---

André Villeneuve, maire

---

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

*Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*André Villeneuve, maire*